

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
31 mars 2020

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 25 mai 2020*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 31 mars 2020 à 14h30 à distance, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Connecté
BARICHARD Vincent	Connecté
BLANCHARD Philippe	Connecté
BRÉARD Dimitri	Connecté
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Connecté
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Connecté
EL BICHR M'Barka	Connectée
FOUCHER Fabrice	Excusé
GRATTON Emmanuel	Connecté
INGUSCIO Gabrielle	Absente
JUSSIEN Christelle	Connectée
LAGARCE Frédéric	Connecté
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté
MARTINEZ Carmen	Connectée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Connectée
PERCHEPIED Laure	Connectée
POINT Laetitia	Connectée
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée
ROUSSEAU Audrey	Connectée
ROY Pierre-Marie	Absent
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée

Membres à titre consultatif connectés :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, économie et gestion

Florence EVEN, Directrice générale adjointe

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Dominique SAGOT-DUVOUROUX, Directeur de la SFR Confluences

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Laurence ESTÈVE, Directrice des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

1. Modalités de séances et de délibérations de la CR à distance	1
2. Informations	1
3. Procès-verbal	2
3.1 Procès-verbal de la CR du 09 mars 2020	2
4. Prospective et moyens	2
4.1 Appel à projets Mobilité Internationale Recherche 2020	2
4.2 Appel à projets PULSAR / UA 2020	5
4.3 Appel à projets Région 2020 ÉTOILES MONTANTES	6
5. Vie des laboratoires	7
5.1 Avis sur le changement du/de la directeur.rice adjoint.e de l'unité de recherche LERIA	7
6. Questions diverses	8
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mars 2020	9

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h35. A l'ouverture de la séance du 31 mars 2020, 21 membres sont connectés ou représentés (40 membres en exercice, 21 membres connectés).

1. Modalités de séances et de délibérations de la CR à distance

M. ROBLÉDO indique que les instances ne pourront pas fonctionner en présentiel pendant la période de confinement. Elles devront donc se tenir à distance afin de permettre les échanges et que les décisions puissent être prises de manière collective.

Il précise que le dispositif technique mis en place est la plateforme technique TEAMS permettant notamment l'enregistrement de la séance. Les modalités habituelles de convocation seront respectées.

M. ROBLÉDO explique que chaque décision de la Commission de la Recherche sera mise au vote pendant un temps défini de 3 minutes permettant l'expression de chacun des membres (pour, contre, abstention). A l'issue de ce délai, les résultats du vote seront communiqués aux membres.

L'organisation en distanciel des réunions des instances collégiales est cadrée par le décret du 26 décembre 2014 ainsi que par l'ordonnance du 27 mars 2020.

M. ROBLÉDO précise qu'un arrêté spécifique à l'Université d'Angers est en cours de signature. Ce texte sera abrogé automatiquement à l'issue de la période de confinement lorsque les réunions pourront à nouveau se tenir en présentiel.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche les modalités de séances et délibérations à distance (cf. diaporama de séance).

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention (onze membres se sont connectés en début de séance).

2. Informations

M. ROBLÉDO salue tout d'abord la mobilisation de l'ensemble de l'Université d'Angers pendant cette période de lutte contre le COVID-19 et notamment toutes les unités qui ont fabriqué de la solution hydroalcoolique et fourni les matériels de protection nécessaires, en premier lieu les collègues de la Faculté de Santé.

M. ROBLÉDO rappelle que les priorités de l'établissement sont de lutter contre le virus en apportant tout le soutien nécessaire aux professionnels de santé, et d'assurer la continuité pédagogique pour les étudiants afin que l'année universitaire puisse se dérouler dans les conditions permettant la validation de leur année.

M. ROBLÉDO indique que de nombreux protocoles de recherche sur l'étude des conséquences du confinement ont été lancés à l'Université d'Angers, qui entend les accompagner avec les dispositifs disponibles.

M. ROBLÉDO indique que l'ensemble des personnels n'est pas mobilisé de manière identique, certains agents ne pouvant exercer leurs missions en télétravail. Il précise qu'une répartition de la charge de travail est en cours de réflexion. Il remercie de nouveau les personnels, leur implication ainsi que leur réactivité permettant la continuité de l'activité de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO informe ensuite les membres de la Commission de la recherche de la modification du calendrier de l'évaluation HCERES. Le dépôt des dossiers de la vague B est reporté au 06 novembre 2020.

La date de dépôt des dossiers de candidatures aux postes d'enseignants-chercheur est également reportée au 09 avril 2020, à 16h00, ce qui implique que les comités de sélection devront se tenir entre du 29 avril au 05 juin 2020.

Il précise que les documents des auditions devront parvenir à la Direction des ressources humaines pour le 08 juin 2020, en vue de leur examen en Conseil académique restreint le 15 juin 2020. Un calendrier modifié a été adressé aux intéressés.

3. Procès-verbal

[3.1 Procès-verbal de la CR du 09 mars 2020](#)

L'approbation du procès-verbal de la Commission de la recherche du 09 mars 2020 est reportée à la prochaine séance.

4. Prospective et moyens

[4.1 Appel à projets Mobilité Internationale Recherche \(AAP MIR\) 2020](#)

M. SIMONEAU indique qu'il s'agit de la 3^{ème} année de cet AAP, mis en place dans l'optique de renforcer l'attractivité de l'Université d'Angers en soutenant les mobilités entrantes et sortantes à l'international.

Il rappelle que les dispositifs de Professeurs Invités et Ariane ont été regroupés dans l'AAP MIR qui concerne tous les personnels impliqués dans des activités de recherche (chercheurs, BIATSS et doctorants).

M. SIMONEAU rappelle les critères du cahier des charges de l'AAP MIR, les éléments de priorisation ainsi que le calendrier de la session 2020 (cf. diaporama de séance).

Il précise que l'AAP MIR est lancé en fin d'année n-1 afin que les mobilités puissent démarrer le plus vite possible sur l'année n.

M. SIMONEAU indique que la crise sanitaire actuelle a beaucoup perturbé les mobilités prévues en mars et avril et devrait perturber également celles de mai et juin 2020.

M. SIMONEAU explique que certains projets de mobilité n'ont pas été retenus lors de la 1^{ère} session et ont été mis sur une liste complémentaire pour un nouvel examen en Bureau de la Commission de la recherche le 23 mars 2020.

M. SIMONEAU expose les 34 projets sélectionnés pour un financement total de 92 946 € et rappelle que certains projets sélectionnés lors de la 1^{ère} vague de janvier seront décalés en raison de la crise sanitaire (cf. diaporama de séance).

Il précise que deux dossiers positionnés en liste complémentaire ont été examinés en bureau. Un dossier concerne le pôle matériaux, pour une mobilité à destination de l'Espagne à hauteur de 1.900 € et le second concerne le pôle MathSTIC, pour une mobilité avec la Pologne à hauteur de 1.500 €.

Mme ROUEZ précise que ces projets ont été revus par leurs porteurs selon les critères du cahier des charges de l'AAP MIR (éligibilité des dépenses éligibles, nombre de bénéficiaires, financements déjà obtenus en 2019,...).

M. SIMONEAU précise par ailleurs que trois projets du pôle LSHS ne sont pas financés. Concernant le projet de l'unité de recherche ESO, il indique qu'il n'a pas été considéré comme éligible car portant sur l'organisation d'un congrès déjà cofinancé par l'Université d'Angers et la Région Pays de la Loire.

M. SIMONEAU indique également que deux dossiers du Centre Jean Bodin sont mis en attente car ils concernent les mobilités de doctorantes au Tribunal Pénal International de La Haye, dont la sélection est en cours.

M. SÉJOURNÉ demande si le financement des mobilités qui devront être annulées pour l'année 2020 pourra être reporté sur le prochain exercice budgétaire.

M. SIMONEAU répond que le budget de la recherche est annualisé sans report possible. Il conseille aux porteurs de projets de reporter dans la mesure du possible leurs mobilités au second semestre 2020.

Mme CAMUS demande si les budgets des projets de recherche prévus pour l'année 2020 pourront être reportés.

M. SIMONEAU répond que l'autorisation de report dépend des différents financeurs et qu'il est d'ores et déjà prévu des calendriers adaptés à la crise sanitaire. Il indique que pour les projets de recherche pluriannuels le report des crédits est possible. Il ajoute que l'ANR a déjà modifié son calendrier pour la 2^{ème} phase.

M. ROBLÉDO confirme que les règles relatives aux budgets de fonctionnement ne permettent pas le report, mais que l'enveloppe de l'AAP MIR 2021 pourrait être réévaluée en fonction des budgets qui ne seraient pas consommés sur l'année 2020.

Mme CAMUS demande si les budgets des contrats pluriannuels se terminant en 2020 pourront faire l'objet d'un report.

Mme ROUEZ répond que les contrats sur les AAP internes de l'Université d'Angers pourront être reportés jusqu'au 31 décembre 2020 mais que les contrats sur financements extérieurs nécessiteront une autorisation spécifique de chaque financeur pour leur prolongation.

Elle conseille aux porteurs de projets de transmettre leurs demandes au Pôle Partenariats et Innovation de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED), qui les présentera auprès des financeurs.

M. SIMONEAU ajoute qu'à l'issue de la crise sanitaire une réflexion sera engagée en Bureau de la Commission de la recherche sur l'utilisation des fonds alloués au soutien à la recherche qui n'auront pas pu être utilisés sur l'année 2020.

M. MANN suggère que ces fonds puissent être utilisés pour des primes d'enseignement et de recherche (PEDR).

M. SIMONEAU répond que le budget des PEDR n'est pas un budget recherche et que les dotations des PEDR sont votées en Conseil d'administration, sur la base des dotations du Conseil National des Universités (CNU).

M. ROBLÉDO ajoute que les dispositifs ne s'inscrivent pas dans la même temporalité, les PEDR étant votées pour quatre années. Il précise qu'il est néanmoins possible d'envisager un report des fonds des AAP annuels non utilisés sur d'autres dispositifs 2020 de financement de la recherche.

Mme ALLAIN indique que les documents reçus sur l'AAP MIR 2020 concernaient une mobilité en direction du Japon et non de l'Espagne.

Mme ROUEZ confirme qu'il s'agit d'une erreur dans le tableau et que la 1^{ère} mobilité soumise au vote concerne l'unité de recherche MOLTECH en direction du Japon pour 1 860 €. Elle confirme que la 2^{ème} mobilité soumise au vote concerne l'unité de recherche LAREMA avec la Pologne, pour 1 500 €.

M. BRÉARD demande pourquoi la mobilité du LAREMA est financée à hauteur de 1 500 € sur les 7 000 € sollicités.

M. SIMONEAU indique qu'à la demande du bureau de la CR, le nombre de mobilités liées au projet a été réduit par le porteur.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche la proposition du Bureau de financement des deux dossiers de la 2^{ème} session de l'AAP MIR 2020.

M. GRATTON demande si le vote porte sur les deux projets de mobilité.

M. SIMONEAU répond que le vote est global.

Cette décision est adoptée à majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

4.2 Appel à projets PULSAR / UA 2020

M. SIMONEAU indique qu'il s'agit de la 2^{ème} année de cet AAP régional co-financé avec l'Université d'Angers. Cet AAP vise à soutenir les enseignants-chercheurs dès leur 1^{ère} année de recrutement. L'aide accordée concerne l'environnement afin de leur permettre une meilleure intégration dans les projets de recherche de leurs unités de recherche.

M. SIMONEAU rappelle les critères d'éligibilité, les priorisations et le calendrier de cet AAP (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU annonce que la Région Pays de la Loire a adapté son calendrier au contexte de crise sanitaire et accepte un dépôt des projets jusqu'à la fin du mois d'avril 2020.

M. SIMONEAU rappelle que l'enveloppe budgétaire AAP UA votée en décembre 2019 est de 75 000 € ; il précise 10 dossiers ont été réceptionnés, 7 dossiers ont été sélectionnés par le Bureau.

M. SIMONEAU expose la liste des projets retenus, pour soumission à la Région Pays de la Loire, à hauteur de 78 858,50 € (cf. diaporama de séance).

Il rappelle qu'en 2019, la Région Pays de la Loire avait retenu tous les projets présentés par l'UA pour un montant total de subvention de 91 000 €.

M. SIMONEAU souligne que le vote ne porte pas sur le classement des dossiers, puisque tous seront transmis à la Région Pays de la Loire.

M. LAGARCE demande quels ont été les projets écartés, en dehors de leur non éligibilité au cahier des charges de l'AAP.

M. SIMONEAU répond que sur les 10 projets soumis, 3 étaient non-éligibles et les 7 autres ont été retenus.

M. SIMONEAU précise que trois dossiers n'ont pas été retenus malgré leur qualité scientifique et expose les motifs de leur non éligibilité au regard du cahier des charges de l'AAP (cf. diaporama de séance: année de recrutement ou cumul de financement avec un RFI).

Concernant la non éligibilité du dossier de M. LESSAULT- CR CNRS en mobilité-, M. SIMONEAU indique qu'une négociation avec la Région Pays de la Loire a été engagée mais n'a pas abouti.

M. CLERE demande si un autre AAP interne sera proposé aux collègues non éligibles au dispositif PULSAR.

M. SIMONEAU répond qu'à ce jour la Commission de la recherche n'a approuvé que le budget de 75 000 € concernant le co-financement par l'Université d'Angers de l'AAP PULSAR 2020, sur un budget prévisionnel recherche de 200 000 €.

Il indique que le Bureau et la Commission de la recherche définiront sous peu les autres dispositifs à mettre en place pour soutenir la recherche.

M. MANN ajoute que le dispositif ETOILES MONTANTES peut également être un soutien à la recherche.

M. SIMONEAU précise que le dispositif PULSAR permet de disposer d'un accompagnement financier de 30 000 € alors que le dispositif ETOILES MONTANTES est plus sélectif et vise les projets de recherche susceptibles d'être éligibles au programme European Research Council (ERC). Il existe également le dispositif CONNECT TALENT pour les chercheurs extérieurs venant rejoindre une unité de recherche.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche la sélection des sept dossiers retenus pour financement de l'Université d'Angers et transmission à la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'AAP PULSAR 2020.

Cette décision est adoptée à majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions.

4.3 Appel à projets Région 2020 ÉTOILES MONTANTES

M. SIMONEAU rappelle que l'objectif de ce dispositif est d'accompagner des chercheurs avec le potentiel de déposer à court terme un dossier ERC Starting Grant ou Consolidator.

Il expose les critères de l'AAP ETOILES MONTANTES, les éléments composant le dossier de demande d'aide et les lauréats des trois années précédentes (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU indique que la sélection du dossier 2020 a été faite par le Bureau de la Commission de la recherche sur la base de propositions des pôles de recherche, après confirmation par le candidat retenu de son intention d'engagement dans le dispositif.

Il expose que le dossier retenu pour 2020 est porté par Mickael ESCOBAR-BACH de l'unité de recherche LAREMA. Le co-financement de l'Université d'Angers porte sur une décharge d'enseignement.

Mme ROUEZ précise qu'un autre dossier pour le CIRPALL avait été proposé mais n'a pas été déposé car considéré comme insuffisamment mature. Elle ajoute qu'un autre dossier sera probablement déposé par le CNRS pour l'unité Moltech.

M. CANEVET indique que le dossier sélectionné comporte des erreurs rédactionnelles et que la lettre de soutien du LAREMA faisant référence à la dynamique engagée avec l'unité de recherche nantaise Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL) ne rend pas suffisamment compte du savoir-faire spécifique angevin.

Mme ROUEZ répond que le dossier soumis à l'avis de la Commission de la recherche n'est pas le document final mais une version travail.

M. SIMONEAU répond que le dossier permet de rendre compte de la réalité du projet angevin, nonobstant les collaborations mentionnées et qui restent nécessaires dans le cadre d'un dossier ERC. Il ajoute qu'il peut être envisagé de modifier la formulation de la lettre de soutien de l'unité de recherche.

M. CANEVET confirme qu'il est nécessaire que la lettre de soutien de l'unité de recherche contribue davantage à identifier les spécificités du projet déposé dans le cadre de cet AAP, en vue d'une décision positive de la Région Pays de la Loire.

M. SIMONEAU ajoute que les conseils des précédents lauréats de l'AAP ETOILES MONTANTES par ailleurs membres de la Commission de la recherche sont les bienvenus.

M. MANN fait remarquer que l'unité de recherche nantaise mentionnée dans la lettre de soutien n'est pas spécialisée dans les statistiques et qu'il peut effectivement être pertinent de revoir sa formulation.

M. LAGARCE suggère que l'unité de recherche nantaise évoquée dans la lettre de soutien serait SPHERE, spécialisée en bio-statistiques.

M. SIMONEAU répond qu'il s'agit de l'unité de recherche LMJL et que, nonobstant l'absence de concurrence avec cette unité, il est effectivement nécessaire de modifier la formulation de la lettre de soutien.

M. CANEVET ajoute que les originalités du dossier doivent être soulignées, et que la mention des complémentarités ne doit pas suggérer une compétition.

M. ROBLÉDO considère également comme important que la dynamique régionale soit mentionnée mais que les spécificités de l'unité de recherche LAREMA doivent être mises en valeur.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche le dossier sélectionné pour transmission à la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'AAP ETOILES MONTANTES 2020.

Cette décision est adoptée à majorité avec 31 voix pour et 1 abstention.

5. Vie des laboratoires

5.1 Avis sur le changement du/de la directeur.rice adjoint.e de l'unité de recherche LERIA

M. SIMONEAU indique qu'il est proposé de remplacer Mme DUVAL par M. MONFROY à la direction-adjointe de l'unité de recherche LERIA.

M. SAUBION précise que M. MONFROY a rejoint le LERIA en septembre 2019. Il était précédemment directeur du département informatique à la faculté des sciences de l'Université de Nantes, département avec lequel les collaborations sont récurrentes.

M. SAUBION indique que Mme DUVAL est également directrice du département informatique et qu'il a semblé pertinent que M. MONFROY s'implique dans le fonctionnement de l'unité de recherche.

M. SIMONEAU précise que la validation par la Commission de la recherche du changement de direction-adjointe est en conformité avec l'article 5.3.2 du règlement intérieur de l'unité de recherche.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche le changement de direction-adjointe de l'unité de recherche LERIA.

Cette décision est adoptée à majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions.

6. Questions diverses

M. ROBLÉDO rappelle que les dates des travaux des comités de sélection des Conseils d'Orientation Scientifiques sont du 29 avril au 05 juin 2020.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

Signé

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mars 2020